

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**DEPARTEMENT
DE LA
HAUTE-GARONNE**

Nombre de conseillers

- en exercice : 33
- présents : 29
- ayant pris part au vote : 33
- procurations : 4

**ARRONDISSEMENT
DE
TOULOUSE**

L'an deux mille dix-sept et le 14 juin à 19 heures 00, le Conseil Municipal de la Commune de L'UNION s'est réuni à la salle des Fêtes, sur convocation régulière, en date du 08 juin, sous la présidence de Monsieur Marc PÉRÉ, Maire.

**MAIRIE
DE
L'UNION
3 1 2 4 0**

Etaient présents : M. MARC PERE, M. YVAN NAVARRO, Mme BRIGITTE BEC, M. JEAN-MARIE VITRAC, MME VALERIE QUONIAM-DOUREL, M. PHILIPPE BAUMLIN, MME SYLVIE PIEROT, M. LAURENT ROUX, MME MONIQUE GUEDES, M. DAVID ROFE, MME MICHELE CHAVE, M. FREDERIC BAMIERE, MME KATY COLDER, MME NATHALIE SIMON-LABRIC, MME ISABELLE GODEAS, M.JOËL FEULLERAT, M. FREDERIC COMBE, M. DENIS MOLET, MME NATHALIE GAUVRIT, MME FLORENCE TOULZE, M. DOMINIQUE GIRONNET, MME NADINE MAURIN, M. XAVIER MANGOGNA, MME BRIGITTE CABANES-MURITH, M. JACQUES DAHAN, MME ELISABETH ATTELAN, M. GILLES HOURQUET, M.ERWAN DANIEL, M. NICOLAS COSTES

☎ 05.62.89.22.89

Etaient absents excusés ayant donné procuration : M. LAURENT ORTIC (Pouvoir donné à M.JOËL FEULLERAT), M.PATRICE ETAVE (Pouvoir donné à M. JEAN-MARIE VITRAC), MME CHRISTINE GENNARO-SAINT (Pouvoir donné à MME NADINE MAURIN), MME ISABELLE SEROR (Pouvoir donné à M. JACQUES DAHAN)

Etait absent excusé :

ISABELLE GODEAS a été élue secrétaire de séance

DÉLIBÉRATION n°2017/61

Objet : Installation de centrales photovoltaïques : convention d'occupation du domaine public avec la société coopérative d'intérêt collectif Citov'enR

La loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte, LTECV, publiée au Journal Officiel du 18 août 2015, ainsi que les plans d'action qui l'accompagnent, visent à permettre à la France de contribuer plus efficacement à la lutte contre le dérèglement climatique et à la préservation de l'environnement, ainsi que de renforcer son indépendance énergétique tout en offrant à ses entreprises et ses citoyens l'accès à l'énergie à un coût compétitif (<http://www.ecologique-solidaire.gouv.fr/loi-transition-energetique-croissance-verte>).

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal l'engagement de la Ville dans le défi de la transition énergétique au travers d'actions concrètes et diversifiées comme :

- L'arrêt de l'utilisation des produits phytosanitaires pour l'entretien des espaces publics,
- La rénovation de l'éclairage public,
- La gestion des fluides, dont la souscription de contrats incluant la production d'électricité verte,
- L'acquisition de véhicules électriques et de matériels efficients,
- Les actions de sensibilisation du public dans les écoles, au travers de réunions publiques, etc.

Afin d'impulser une politique ambitieuse dans ce domaine et de favoriser l'émergence de réalisations concrètes, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'étude du projet d'installation de panneaux photovoltaïques sur le toit des bâtiments municipaux, en collaboration avec l'association Citoy'enR pour la production locale et citoyenne d'énergie renouvelable sur l'aire urbaine toulousaine.

L'association Citoy'enR, fondée en 2016, est engagée en faveur de la promotion et du développement des énergies renouvelables par un investissement collectif des citoyens et des acteurs locaux. Le 20 juin 2017, son évolution en Société Coopérative d'Intérêt Collectif, SCIC, sera présentée en Assemblée Générale. Les citoyens pourront notamment s'engager dans le financement de projets de production locale d'électricité photovoltaïque. A ce titre, Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il sera invité à délibérer, lors de sa séance du 14 juin 2017, consécutivement à la présente décision, pour la souscription de parts sociales à la SCIC Citoy'enR.

L'électricité produite vendue permettra l'émergence et la multiplication de nouveaux projets basés sur l'énergie solaire et d'autres sources d'énergies renouvelables comme l'éolien, la biomasse, l'hydraulique, etc. A l'horizon 2018, l'équipement d'une quinzaine de toitures sur l'aire urbaine toulousaine, soit environ 1700 m², par des panneaux photovoltaïques produirait 300 MWh d'électricité, soit l'équivalent de la consommation d'une centaine de foyers, hors eau chaude sanitaire et chauffage.

Les centrales photovoltaïques sont composées d'un champ de modules photovoltaïques situés sur la toiture et d'un ensemble électrique (onduleur, protection électrique, etc.).

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que les bâtiments municipaux présélectionnés sur le territoire Unionais pour la mise en œuvre d'études techniques plus approfondies, associées aux démarches administratives et juridiques nécessaires, sont :

- La grande halle, rue du Somport,
- Le gymnase sportif du stade Georges Beyney, rue du Puy de Sancy,
- L'extension centrale du groupe scolaire Borde d'Olivier, avenue des Hortensias.

Des conclusions d'études approfondies défavorables excluraient l'installation de panneaux photovoltaïques sur les toits dudit patrimoine.

La concrétisation de ce projet avec l'installation de panneaux photovoltaïques implique la signature d'une convention d'occupation temporaire du domaine public par établissement pour la mise à disposition des toitures. La durée de cette convention serait de vingt ans.

Compte tenu de la taille envisagée des différents projets et des avantages liés à cette mise à disposition des toitures, la redevance de réservation et d'occupation du patrimoine communal serait fixée au montant annuel de :

- 150 € pour la Grande Halle,
- 150 € pour le gymnase sportif du stade Georges Beyney,
- 75 € pour l'extension centrale du groupe scolaire Borde d'Olivier.

En fin de convention, le devenir de l'équipement serait soumis au commun accord entre la Commune et Citoy'enR, suivant 4 cas de figure :

- Cas 1 : le transfert à la Collectivité Propriétaire de la pleine propriété de la centrale photovoltaïque à l'Euro symbolique,
- Cas 2 : le renouvellement temporaire de la convention, en conservant l'équipement existant,
- Cas 3 : le renouvellement de l'équipement et de la convention,

- Cas 4 : le remplacement par toute autre technologie faisant appel aux énergies renouvelables.

Faute d'accord, le cas 1 serait appliqué par défaut.

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal :

- D'approuver le projet de mise à disposition de toits du patrimoine communal précité pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec Citoy'enR,
- De l'autoriser à signer les pièces y afférant, dont les conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Décision

Le Conseil Municipal,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Entendu l'exposé de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré,
Décide :

Article 1

A l'unanimité, moins 4 votes contre (M. Jacques DAHAN, Mme Elisabeth ATTELAN, Mme Isabelle SEROR, M. Erwan DANIEL)

- D'approuver le projet de mise à disposition de toits du patrimoine communal précité pour l'installation de panneaux photovoltaïques avec Citoy'enR,
- D'autoriser Monsieur Le Maire à signer les pièces y afférant, dont les conventions d'occupation temporaire du domaine public.

Pour copie conforme,

Pour le Maire et par délégation
Le 1^{er} Adjoint
Yvan Navarro

Le Maire,
Marc PÉRE



Transmis le 16 JUIN 2017
- Affiché le 16 JUIN 2017